

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2019-10

Approbation du PV de l'AG du 20-06-2019

Membres présents Soit	104
Nombre de voix représentées	3362
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	17
Nombre de voix représentées	65
Nombre de voix «Présents + pouvoirs»	451
Ayant pris part au vote : 449 voix exprimées Pour : 449 Contre : /	

La règle du quorum est satisfaite
(451 voix sont présentes sur 547)
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 10 juillet 2019 à 18h30 à Chateauvillain sous la présidence de Madame Elodie DEGIOVANNI, Préfète coordonnateur;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°7 publié en date du 14/06/2019;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2019 ;

Après demande de Madame la préfète si des membres de l'assemblée ont des observations à formuler, en l'absence de remarques ;

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2019.

Le procès-verbal approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 10/07/2019

La Présidente de séance


Elodie DEGIOVANNI
Préfète coordonnateur

Le Commissaire du Gouvernement

07 AOUT 2019



GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

Assemblée générale du GIP du Parc national Chaumont 20 juin 2019

Etaient présents :

Collège 1 :

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : SCHMELTZ Bernard	Préfecture départementale de Côte d'Or		
Ou Suppléant : BOURGEOU Joël	Sous-préfecture de Montbard	Présent	
Titulaire : MICHON Régis	Office National des Forêts - Direction territoriale Bour- gogne Franche Comté		
Ou Suppléant : HOPFNER André		Présent	
Titulaire : SOMMIER Michel	Agence Française pour la Biodiversité	Excusé	BOURGEOU J
Ou Suppléant :			
Titulaire : SERVANT Hugues	Centre régional de la proprié- té forestière de Bourgogne	Présent	
Ou Suppléant :			
Titulaire : SIBLET Jean-Philippe	Museum national d'histoire naturelle		
Ou Suppléant :			
Titulaire :	Office national de la chasse et de la faune sauvage		
Ou Suppléant : DERIEUX Antoine		Présent	

Collège 2 :

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : BRIGAND Jérémie Ou Suppléant : MARS Jean-Michel	Communauté de communes du Pays Châtillonnais	Excusé	
		Présent	
Titulaire : LOUIS Catherine Ou Suppléant : COLSON Bénigne	Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon		
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant : BERNY Benoît	Communauté de communes Tille et Venelle	Présent	
Titulaire : SAUVADET François Ou Suppléant : FROT Marc	Conseil Départemental de Côte-d'Or	Excusé	
		Présent	
Titulaire : WOYNAROSKI Stéphane Ou Suppléant : MATHIEU Sylvain	Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté	Présent	
Titulaire : CHEVALLIER Freddy Ou Suppléant : LOISIER Anne-Catherine	Fédération des communes forestières de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : CHANGARNIER Gilbert Ou Suppléant : CHEVALLIER Bruno	Mairie de AIGNAY LE DUC		
Titulaire : LECLERE Charles-Edouard Ou Suppléant : EME Gérard	Mairie de AISEY SUR SEINE	Présent	
Titulaire : MARCOS Claude Ou Suppléant : GREY Raphaël	Mairie de AVOT	Présent	
Titulaire : ROY Charly Ou Suppléant : LAMEY Jean-Louis	Mairie de BEAULIEU	Excusé	
		Présent	
Titulaire : VIGNIER Daniel Ou Suppléant : VIGNIER Chantal	Mairie de BEAUNOTTE	Présent	

Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant : DEBIERE Michel	Mairie de BELAN SUR OURCE	Présent	
Titulaire : Ou Suppléant : BOURGEOIS Nicolas	Mairie de BENEUVRE		
Titulaire : CARTHERET René Ou Suppléant : VERSLYPE Jacky	Mairie de BISSEY LA COTE	Excusé	HARNET Daniel
Titulaire : KLINKERT Marcel Ou Suppléant : GARNIER Georges	Mairie de BOUDREVILLE		
Titulaire : MORIN Georges Ou Suppléant : FELDER Eric	Mairie de BRION SUR OURCE		
Titulaire : BORNOT Christian Ou Suppléant : FLEUROT Jean-François	Mairie de BUNCEY		
Titulaire : SALLOIGNON Alain Ou Suppléant : PAGOT Matthieu	Mairie de BURE LES TEMPLIERS	Présent	
Titulaire : MUGNIER Jean-Marie Ou Suppléant : SIRURGUET Hubert	Mairie de BUSSELOTTE ET MONTENAILLE		
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant : PAGOT Pierre	Mairie de BUSSIÈRES	Présent	
Titulaire : LEVEQUE Francis Ou Suppléant : MATHYS Filoména	Mairie de CHAMBAIN		
Titulaire : GUILLEMAN Olivier Ou Suppléant : KERSERHO GAILLARD Claudine	Mairie de CHAMESSON	Présent	
Titulaire : BRIGAND Hubert Ou Suppléant : GAILLARD François	Mairie de CHATILLON SUR SEINE		

Titulaire : RENARD Romain Ou Suppléant : MONMARCHE Violaine	Mairie de CHAUGEY		
Titulaire : BOUHELIER Anne Ou Suppléant :	Mairie de CHAUMONT LE BOIS	Présente	
Titulaire : VERSLYPE Maxime Ou Suppléant : JANNET Christian	Mairie de COURBAN		
Titulaire : LOUCHET François-Xavier Ou Suppléant : HOFFMANN Gérard	Mairie de ECHALOT		
Titulaire : HERARD Bernard Ou Suppléant :	Mairie de ETALANTE		
Titulaire : SCHEMBRI Laurent Ou Suppléant : LEVEQUE Albert	Mairie de FAVEROLLES LES LUCEY	Excusé	VERNEVAUL M
Titulaire : GARNIER Patrick Ou Suppléant :	Mairie de FRAIGNOT ET VESVROTTE		
Titulaire : FOLLEA Jérôme Ou Suppléant : MUGNIER Patrick	Mairie de GRANCEY LE CHATEAU		
Titulaire : GUENEAU Anne-Marie Ou Suppléant : SULLEROT Madeleine	Mairie de GURGY LA VILLE		
Titulaire : JACQUINOT Denise Ou Suppléant : JACQUINOT Jean-Claude	Mairie de LES GOULLES	Présente	
Titulaire : SPILLMANN Françoise Ou Suppléant : RADEL Anne-Chantal	Mairie de LEUGLAY	Excusée	SALLOIGNON A
Titulaire : CORNIBERT Denis Ou Suppléant : ALEXANDRE Christiane	Mairie de LIGNEROLLES		

Titulaire : MAITROT Eric Ou Suppléant : DOSSO Alain	Mairie de LOUESME	Présent	
Titulaire : TILQUIN Eric Ou Suppléant : PETITCLAIR Paul	Mairie de MAISEY LE DUC	Présent	
Titulaire : GOUSTIAUX Noëlle Ou Suppléant : WILLERMOZ François	Mairie de MENESBLE		
Titulaire : ROUDAUT François Ou Suppléant : PELZER Jean-Bernard	Mairie de MINOT	Excusé	
Titulaire : JURIEN de la GRAVIERE Marcel Ou Suppléant : BONNEVIE Bernard	Mairie de MONTIGNY SUR AUBE	Présent	
Titulaire : VINOT Claude Ou Suppléant : BLONDON Anne-Marie	Mairie de RECEY SUR OURCE	Excusé	CHEVALLIER F
Titulaire : LEFEVRE Roger Ou Suppléant : ARBELOT Philippe	Mairie de RIEL LES EAUX	Présent	
Titulaire : CHEVALLIER Freddy Ou Suppléant : SEUILLOT Etienne	Mairie de SAINT BROING LES MOINES	Présent	
Titulaire : HARNET Daniel Ou Suppléant : MONGIN Chantal	Mairie de SAINT GER- MAIN LE ROCHEUX	Présent	
Titulaire : PUCH Jean-Claude Ou Suppléant : VERHEYDEN Angélique	Mairie de SAINTE CO- LOMBE SUR SEINE	Excusé	VERNEVAUT M
Titulaire : DEHER Didier Ou Suppléant : RAMAGET Norbert	Mairie de SALIVES		
Titulaire : VITRANT Frédéric Ou Suppléant : BONGARD Baptiste	Mairie de TERRE- FONDREE		

Titulaire : VINCENT Philippe Ou Suppléant : CAILLETET Nathalie	Mairie de VANVEY	Présent	
Titulaire : VALETTE Jean-Pierre Ou Suppléant : VIARDOT Christophe	Mairie de VEUXHAULLES SUR AUBE	Présent	
Titulaire : SCHMIT Nicolas Ou Suppléant : PETIT Gilles	Mairie de VILLIERS LE DUC		
Titulaire : FOUILLAND Christophe Ou Suppléant : BRION Virginie	Mairie de VILLOTTE SUR OURCE	Présent	
Titulaire : HUMBERT Jacqueline Ou Suppléant : SCORDEL Bénigne	Mairie de VIX		
Titulaire : VERNEVAUT Marcel Ou Suppléant : VINCENT Philippe	Mairie de VOULAINES LES TEMPLIERS	Présent	
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant :	PETR du Pays Seine et Tille en Bourgogne	Présent	
Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant :	Syndicat Mixte Sequana	Présent	
Titulaire : VIALLETEL Bernard Ou Suppléant : CLEMENT Joël	Communauté d'agglomération de Chaumont	Présent	
Titulaire : BERTHELON Patrick Ou Suppléant : GOISET Gilles	Communauté de communes Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	Présent	
Titulaire : FREQUELIN Philippe Ou Suppléant : BEGUINOT Guy	Communauté de communes des Trois Forêts	Présent	
Titulaire : RAMAGET Jean-Pierre Ou Suppléant : JOFFRAIN Pierre	Communauté de communes du Grand Langres	Présent Présent	

Titulaire : LACROIX Nicolas Ou Suppléant : RABIET Jean-Michel	Conseil Départemental de Haute-Marne	Excusé	
		Présent	
Titulaire : GUILLEMY Christine Ou Suppléant : BAYER Jean-Jacques	Conseil Régional Grand Est	Arrivée 19h40	WOYNAROSKY S
Titulaire : DURANTET Guy Ou Suppléant : BERTHELMOT Michel	Fédération des communes forestières de Haute- Marne	Excusé	M JURIEN DE LA GRAVIERE
Titulaire : GOISET Gilles Ou Suppléant : AUBERTOT Laurent	Mairie de APREY	Présent	
Titulaire : BIDAUT Jean-Paul Ou Suppléant : BRESSER Franck	Mairie de ARBOT	Présent	
Titulaire : MARCHAL Daniel Ou Suppléant : MARCHAND Alice	Mairie de ARC EN BAR- ROIS		
		Présente	
Titulaire : CAVIN Jean-Michel Ou Suppléant : GARNIER Benoît	Mairie de AUBEPIERRE SUR AUBE	Présent	
Titulaire : THIERY Olivier Ou Suppléant : DEVILLERS Jérôme	Mairie de AUBERIVE		
		Présent	
Titulaire : POTTIER Frédéric Ou Suppléant : DURANTET Guy	Mairie de AUJOURRES	Présent	
Titulaire : ODIN Bernard Ou Suppléant : BERTRAN François	Mairie de AULNOY SUR AUBE		
Titulaire : MIELLE Patrick Ou Suppléant : MOREL Christophe	Mairie de BAISSÉY	Présent	
Titulaire : EYMANN Jean-Luc Ou Suppléant : VAILLANT Yves	Mairie de BAY SUR AUBE		

Titulaire : BOBINEC François Ou Suppléant : MAURICE Ismaël	Mairie de BLESSONVILLE	Présent	
Titulaire : DUHOUX Franck Ou Suppléant : COLLIER Gilles	Mairie de BRICON	Présent	
Titulaire : JACOB Guy Ou Suppléant : PERRINOT Jacky	Mairie de BUGNIERES	Présent	
Titulaire : PERCHIKOFF Sabine Ou Suppléant : PINEL Gérard	Mairie de CHALANCEY		
Titulaire : LAVOCAT Marie-Claude Ou Suppléant : DOUVILLE Francis	Mairie de CHATEAUVIL- LAIN	Présente	
Titulaire : ROUSSEL Frédéric Ou Suppléant : BOICHOT Jacky	Mairie de CHAUMONT	Présent	
Titulaire : RENARD Michel Ou Suppléant : DERICKS Dominica	Mairie de COLMIER LE BAS	Présent	
Titulaire : TRIBOULET Eric Ou Suppléant : CATHELAT Francis	Mairie de COLMIER LE HAUT	Présent	
Titulaire : GILLET Gervais Ou Suppléant : VAILLANT Adriana	Mairie de COUPRAY		
Titulaire : BEGUINOT Guy Ou Suppléant : BEGUINOT Daniel	Mairie de COUR L'EVEQUE		
Titulaire : MAROT Jean-François Ou Suppléant : JOFFRAIN Pierre	Mairie de COURCELLES EN MONTAGNE	Présent	
Titulaire : VOILLEMEN Laurent Ou Suppléant : DEMANGEOT Josette	Mairie de DANCEOIR		

Titulaire : BLONDELLE Marie-Christine Ou Suppléant : PECHIODAT Raphaël	Mairie de FAVEROLLES	Présente	
Titulaire : ANDRIOT Céline Ou Suppléant : MAUDONNET Florian	Mairie de GERMAINES	Présente	
Titulaire : ROSSIGNEUX Yvette Ou Suppléant : FORGEOT Jacky	Mairie de GIEY SUR AU- JON	Présente	
Titulaire : DELONG Sophie Ou Suppléant : GARIOT Pierre	Mairie de LANGRES	Excusée	VIALLETEL B
Titulaire : VARNEY Patrick Ou Suppléant : DELLA-CASA Sylvain	Mairie de LE MONTSAU- GEONNAIS	Présent	
Titulaire : RACHET Philippe Ou Suppléant : VOILLEQUIN OLIVIER Angé- lique	Mairie de LE VAL D'ES- NOMS		
Titulaire : VOILLOT Mariette Ou Suppléant : THIVET Christophe	Mairie de LEFFONDS	Présente	
Titulaire : BABOUILLARD Hippolyte Ou Suppléant : GOISET Jean-Pierre	Mairie de LEUCHEY	Présent	
Titulaire : ROUSSELLE Thierry Ou Suppléant : LEROY Eric	Mairie de MARAC	Présent	
Titulaire : RAMAGET Jean-Pierre Ou Suppléant : ROBIN Dominique	Mairie de MARDOR	Présent	
Titulaire : SAUVAGEOT Jérôme Ou Suppléant : SAUVAGEOT Michel	Mairie de MOUILLERON		
Titulaire : CLERC Patrice Ou Suppléant : CHARPENTIER Francis	Mairie de NOIDANT-LE- ROCHEUX		

Titulaire : GAGNEUX Claude Ou Suppléant : BOUCHOT Gaëtan	Mairie de ORGES		
Titulaire : SOENEN David Ou Suppléant : LHULLIER Yves	Mairie de ORMANCEY		
Titulaire : RAILLARD Georges Ou Suppléant : FORTIN Jacques	Mairie de PERRANCEY- LES-VIEUX-MOULINS		
Titulaire : ADAM Franck Ou Suppléant : DEZE Benoît	Mairie de PERROGNEY LES FONTAINES	Présent	
Titulaire : MAITRE Fabien Ou Suppléant : MOLES Alba	Mairie de POINSENOT	Présent	
Titulaire : BOIGET Jacques Ou Suppléant : DECHANET Nicolas	Mairie de POINSON LES GRANCEY		
Titulaire : SAHILI Sophie Ou Suppléant : SAHILI Mahjoub	Mairie de PRASLAY	Présente	
Titulaire : DEVILLIERS Patrick Ou Suppléant : FERRAND Jérôme	Mairie de RICHEBOURG	Présent	
Titulaire : HOFFMANN Dominique Ou Suppléant : BLANDIN Pascal	Mairie de RIVIERE LES FOSSES	Présent	
Titulaire : MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : RICHARD Xavier	Mairie de ROCHE- TAILLEE	Présent	
Titulaire : MIELLE Roland Ou Suppléant : MAILLARD Jean-Marie	Mairie de ROUELLES		
Titulaire : PISANESCHI Pascal Ou Suppléant : VERNOCHET Jean-Michel	Mairie de ROUVRES SUR AUBE	Présent	

Titulaire : TAILLARD Janick Ou Suppléant : COLLIAT Claire	Mairie de SAINT LOUP SUR AUJON	Présente	
		Présente	
Titulaire : MADRID Véronique Ou Suppléant : GILLET Jean-Yves	Mairie de TERNAT		
Titulaire : MOILLERON Gérard Ou Suppléant : MOILLERON Fabrice	Mairie de VAILLANT	Excusé	BABOILLARD H
Titulaire : BOITTEUX Franck Ou Suppléant : TRUCHOT Gilbert	Mairie de VALS DES TILLES		
Titulaire : ROCOPLAN Edmond Ou Suppléant : VOINCHET Etienne	Mairie de VAUXBONS		
Titulaire : GOUSTIAUX Jean-Pierre Ou Suppléant : STEULET Patrick	Mairie de VILLARS SAN- TENOGÉ		
Titulaire : GRUOT Roselyne Ou Suppléant : PETITOT Nicole	Mairie de VILLIERS-SUR- SUIZE		
Titulaire : CHAUVIREY François Ou Suppléant : CHAUVIREY Rémy	Mairie de VITRY EN MONTAGNE		
Titulaire : BERTHELON Patrick Ou Suppléant : MASSON Jacky	Mairie de VIVEY		
		Présent	
Titulaire : FLOQUET Roland Ou Suppléant : COUTURIER Jean-Marc	Mairie de VOISINES	Présent	
Titulaire : ANDRIOT Patricia Ou Suppléant : JOFFRAIN William	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres	Excusée	COLLIAT C
Titulaire : MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : PROLONGE Gérard	Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive	Excusé	MIELLE P

Titulaire : MARTINELLI Stéphane Ou Suppléant : CLOSS Patrice	Syndicat mixte du Pays de Chaumont	Excusé	LAVOCAT MC
---	---------------------------------------	--------	------------

3ème collège :

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : CORVASCE Thomas Ou Suppléant : LHULLIER Patrick	ACTEON 52	Présent	
Titulaire : DUPAS Francis Ou Suppléant : DUPAS Thibaud	Animation Rurale, Cul- ture et Environnement	Présent	
Titulaire : GUILLEMIN Daniel Ou Suppléant : BROUARD Jenny	Arc Patrimoine et Culture	Excusé	DUPAS F
Titulaire : BERGER Alexandre Ou Suppléant : BOUSABATA Khalid	Association de Climato- logie de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : MONOT Inès Ou Suppléant : MONOT Michel	Association de sauve- garde de l'Abbaye du Val des Choues		
Titulaire : MONOT Michel Ou Suppléant : LOISELET Daniel	Association départemen- tale des chasseurs de grand gibier de Cote d'Or		
Titulaire : MUSSY Sylvain Ou Suppléant : DOUVILLE Francis	Association départemen- tale des chasseurs de grand gibier de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : JACQUEMIN Christian Ou Suppléant : CHAMPETIER Charles	Association des riverains et propriétaires d'ou- vrages hydrauliques du Châtillonnais	Présent	
Titulaire : Jocelyne BAILLY Ou Suppléant : DEVILLARD Bernard	Association GREN		
Titulaire : BAYEN Dominique Ou Suppléant : BRION Virginie	Association pour la liber- té des hommes et de leur territoire	Présent	

Titulaire : LE MEZO Ermeline Ou Suppléant : RUIZ DE INFANTE Francisco	Autour de la Terre		
Titulaire : BOUCHOT Jean-Marie Ou Suppléant : MUSSY Daniel	Aventure Quad	Présent	
Titulaire : Ou Suppléant :	Bien vivre à la campagne		
Titulaire : BLONDELLE Martial Ou Suppléant : TURE Cédric	Centre Régional d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne		
Titulaire : LAVIER Vincent Ou Suppléant : TSCHERTER Sylvain	Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or	Excusé	RONOT T
Titulaire : RIOTTOT Sébastien Ou Suppléant : PAULOT Marc	Chambre d'Agriculture de Haute-Marne		
Titulaire : NAUDET Frédéric Ou Suppléant : RAMBAUD Jean-Pierre	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or		
Titulaire : BLETNER Gilbert Ou Suppléant : HASSELER Jean-Paul	Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne	Excusé	MOUTON JL
Titulaire : PENNECOT Régis Ou Suppléant :	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or	Excusé	MOUTON JL
Titulaire : MOUTON Jean-Louis Ou Suppléant : CHMURA Maryse	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : ESTRAT Yolande Ou Suppléant : GOUSTIAUX Anne-Marie	Châtillon-Scènes		
Titulaire : MALGRAS Alain Ou Suppléant : PENNING Bernard	Club des Entreprises du Châtillonnais	Présent	

Titulaire : BLANDIN Pascal Ou Suppléant : THIEBLEMONT Franck	Comité de Vigilance Ecologique	Présent	
Titulaire : MONTAGNE Jean-Claude Ou Suppléant : NAUDENOT Jean-Claude	Comité départemental de cyclotourisme de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : MICHEL Gilles Ou Suppléant : MICHEL Bernadette	Comité départemental de la randonnée pé- destre de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : FILIPPI Lucien Ou Suppléant : VOILLOT Robert	Comité départemental de la randonnée pé- destre de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : NARCE Gérard Ou Suppléant : COLLINOT Ghislaine	Comité départemental de tourisme équestre de Haute-Marne		
Titulaire : DENIS Pierre Ou Suppléant : LAURENT Yoann	Confédération Paysanne 52	Présent	
Titulaire : VACHEYROUT André Ou Suppléant : BARBIER Elisabeth	Conseil de Développe- ment Local du Pays Châtillonnais	Présent	
Titulaire : THIEBAUT Evelyne Ou Suppléant : COTE Jean	Conseil de Développe- ment Territorial du Pays de Langres	Présente	
Titulaire : SIRUGUE Daniel Ou Suppléant :	Conservatoire des Es- paces Naturels de Bour- gogne	Excusé	GONY R
Titulaire : GONY Roger Ou Suppléant : CORNEUX Pascal	Conservatoire des es- paces naturels de Champagne-Ardenne	Présent	
Titulaire : DOYON Jacques Ou Suppléant : CHEVALLIER Eric	Coopérateurs Produc- teurs Forestiers de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : RENARD Philippe Ou Suppléant : COUCHENEY Laurent	Coordination rurale de Côte-d'Or		

Titulaire : STRABACH Pascal Ou Suppléant : BIGARD Frédéric	Coordination rurale de Haute-Marne		
Titulaire : BONNET VALLET Marie- Claire Ou Suppléant : LAMBERT Pascale	Côte-d'Or Tourisme		
Titulaire : SONVICO Jean-Pierre Ou Suppléant :	Fédération départemen- tale de pêche et protec- tion du milieu aquatique de Côte-d'Or		
Titulaire : FADEAU Michel Ou Suppléant : MOUTAUX Daniel	Fédération départemen- tale de pêche et protec- tion du milieu aquatique de Haute-Marne		
Titulaire : Ou Suppléant : MONOT Michel	Fédération départemen- tale des Chasseurs de Côte-d'Or		
Titulaire : LHULLIER Patrick Ou Suppléant : CORVASCE Thomas	Fédération départemen- tale des Chasseurs de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : DESSY Christian Ou Suppléant :	Fédération Départemen- tale des Foyers Ruraux de Haute-Marne		
Titulaire : RONOT Thierry Ou Suppléant : ARBELOT Philippe 2-21	Fédération départemen- tale des syndicats d'ex- ploitants agricoles de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : RIOTTOT Sébastien Ou Suppléant : LAHAYE Thierry	Fédération départemen- tale des syndicats d'ex- ploitants agricoles de Haute-Marne		
Titulaire : de BUCY Joseph Ou Suppléant : D'HERBOMEZ Denis	Fibois Bourgogne- Franche-Comté	Présent	
Titulaire : UNTERMAIER Jean Ou Suppléant : BEUNICHE Isabelle	France Nature Environ- nement Bourgogne	Excusé	GONY R
Titulaire : VOLOT Jean-Claude Ou Suppléant : VOLOT Alexia	GAIA	Excusé	M JURIEN DE LA GRAVIERE

Titulaire : AUGUSTE Jean-Paul Ou Suppléant : JACQUOT Françoise	Golf d'Arc en Barrois	Présent	
Titulaire : ROYER Jean-Marie Ou Suppléant : DIDIER Bernard	Groupe régional d'étude de la faune / de la flore et des écosystèmes	Présent	
Titulaire : HUVIG Sébastien Ou Suppléant : HEBERT Georges	Groupement de défense sanitaire apicole de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Eric Ou Suppléant : CATHELAT Aude	Groupement des agro- biologistes de Haute- Marne		
Titulaire : RENAULT Vincent Ou Suppléant : MATRAT Victor	Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or	Excusé	GATTEAUT J
Titulaire : GATTEAUT Julien Ou Suppléant : DELOGE Gabriel	Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : BOUSSARD Catherine Ou Suppléant : REITTER Romain	La Clef des Champs	Présente	
Titulaire : DUPATY Christine Ou Suppléant : DEQUEANT Patrick	La Truffe Côte d'Orienne	Présent	
Titulaire : GUY Aurélie Ou Suppléant :	Les Sentiers de la Be- lette	Présente	
Titulaire : GOUSTIAUX Jean-Yves Ou Suppléant : CAMBURET Dominique	Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : CLEMENT Etienne Ou Suppléant : THIOLLAY Jean-Marc	Ligue pour la protection des oiseaux de Cham- pagne-Ardenne	Excusé	LANAUD C
Titulaire : LANAUD Christian Ou Suppléant : MESKEL Thibault	Ligue pour la protection des oiseaux de Côte d'Or	Présent	

Titulaire : OLIVIER Valérie Ou Suppléant : LETORE Louis	Maison de Courcelles		
Titulaire : DU PARC Raoul Ou Suppléant : NAUDET Françoise	Maison de la Forêt de Leuglay	Présent	
Titulaire : BRUNSEAUX Jean-Pierre Ou Suppléant : CARLIN Pierre	Maison familiale et rurale d'éducation et d'orienta- tion	Présent	
Titulaire : DUBES Marie-Solange Ou Suppléant : BONGIOVANNI Pierre	Maison Laurentine	Présente	
Titulaire : COURTAUT Samuel Ou Suppléant : BECU David	Naturalistes de Cham- pagne-Ardenne	Excusé	LECONTE R
Titulaire : LECONTE Romaric Ou Suppléant : LABORDE Nolwenn	Nature Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Roseline Ou Suppléant : MARCHAL Daniel	Office du Tourisme des Trois Forêts		
Titulaire : BOULANGEOT Sylvain Ou Suppléant : WILLERMOZ François	Office du Tourisme du Pays Châtillonnais	Présent	
Titulaire : WAGNER Joseph Ou Suppléant : BRASSEUR-MAIZIERE Céline	Office du Tourisme du Pays de Chaumont	Présent	
Titulaire : CARDINAL Jean-Pierre Ou Suppléant : GILLOT Philippe	EPIC de l'Office du Tou- risme du Pays de Langres	Présent	
Titulaire : BECOT-ANSAULT Fabienne Ou Suppléant : LENOIR Adeline	Oui au Parc	Excusée	
		Présente	
Titulaire : LIPPIELLO Guillaume Ou Suppléant : DESCOMBES Fabrice	Pierre de Bourgogne		

Titulaire : NARBONI Odile Ou Suppléant : SIMONNOT Denise	Pour le Patrimoine Haut- Marnais	Présente	
Titulaire : LACOMBE Eric Ou Suppléant : BOUTTEAUX Jean-Jacques	Pro Silva France	Présent	
Titulaire : VIGNOT Philippe Ou Suppléant : MORISOT Hubert	Régie Rurale du Plateau	Présent	
Titulaire : SIMON Gilles Ou Suppléant : BECCEGATO Jean-Philippe	Rouvres-Sport-Loisirs- Vacances		
Titulaire : BLONDELLE Marie-Christine Ou Suppléant : THIVET Maryvonne	Ségusia	Présente	
Titulaire : CHAUME Bruno Ou Suppléant : LACHAUD-MANOTTE Jean- Pierre	Société Archéologique et Historique du Châtillon- nais		
Titulaire : BUSSY Thierry Ou Suppléant : DURIEZ Daniel	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablis- sement Rural CA		
Titulaire : FROCHOT Henri Ou Suppléant : DARGE Philippe	Société des Sciences Naturelles de Bourgogne	Présent	
Titulaire : AUBERT François Ou Suppléant : THOUVENOT Alain	Société des Sciences Naturelles et d'Archéolo- gie de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : POTHERAT Pierre Ou Suppléant : LEFRAY Luc	Société mycologique du Châtillonnais	Présent	
Titulaire : QUINTALLET Roland Ou Suppléant : CATHERINET Dominique	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Haute-Marne	Présent	
Titulaire : de BUCY Joseph Ou Suppléant : RICHARD Pierre-Frédéric	Syndicat des Forestiers Privés 21	Présent	

Titulaire : BARTHELEMY Dominique Ou Suppléant : HENRY Pierre	Syndicat des Forestiers Privés 52	Excusé	LAVOCAT MC
Titulaire : ROGER Bruno Ou Suppléant : HUEBRA Clément	Tussilliq		
Titulaire : D'HERBOMEZ Denis Ou Suppléant : VACHEYROUT André	Union des Entreprises du Bois de Bourgogne	Présent	
Titulaire : STREIT Gilles Ou Suppléant : RIVA Philippe	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construc- tion		
Titulaire : VINCENOT Jacky Ou Suppléant : TITUS-CARMEL Monique	Vals-des-Tilles Patri- moine	Excusé	DUPAS F
Titulaire : NOIROT Fabrice Ou Suppléant : PAPERIN Jean-Claude	Via Francigena - Voie de Sigeric		
Titulaire : BONNEVIE Bernard Ou Suppléant : PASCARD Gérard	Villages anciens / Vil- lages d'avenir	Présent	

Etaient présents :

Madame Elodie DEGIOVANNI, Préfète coordinatrice,
Madame la Députée Bérangère ABBA,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Préfecture,
Mesdames et Messieurs les représentants la DGFIP et DDFIP,
Messieurs J-C AMIZET et Bernard FROCHOT, présidents du CESC et CS du GIP,
Mesdames et Messieurs les représentants de la DDT 21et 52,
Monsieur MAITRE Fabien, attaché parlementaire de B SIDO,
L'ensemble du personnel du GIP.

(Ouverture de séance : 18 h 41)

Le Président ouvre la séance en accueillant les participants. Il souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée très importante dans le processus de création du onzième Parc national. Il excuse Mesdames ABBA et GUILLEMY pour leur retard annoncé et justifié et précise que Madame GUILLEMY a donné une procuration dans l'hypothèse où les votes interviendraient préalablement à son arrivée en séance.

Il annonce que le quorum est atteint et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Ajout d'un point à l'ordre du jour
2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 2019
3. Approbation du projet de charte
4. Avis sur le projet de décret
5. Questions diverses :
 - La procédure et le calendrier de création du Parc national
 - Les actions de préfiguration du Parc national

Il indique que sur les documents transmis en amont, concernant le projet de charte, était inscrit « *Avis sur le projet de charte* ». Or il est nécessaire de délibérer également sur le projet de décret. Il propose par conséquent d'ajouter l'avis sur le projet de décret à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote :

Opposition : 39

Abstention : 0

Favorable : 443

L'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur l'avis sur le projet de décret est favorable à la majorité.

Délibération n° AG 2019-06

Le **Président** remercie les votants.

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 2019

En l'absence de question ou remarques, il est procédé au vote sur l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 2019

Opposition : 0

Abstention : 0

Favorable : 482

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° AG 2019-07

2. Approbation du projet de charte

Le Président rappelle que le travail mené résulte de longues phases de concertation et de consultation. C'est la 6^e version de la charte qui est présentée aujourd'hui. Elle symbolise le fruit de 9 années de travail lancées en juillet 2009 par la premier ministre du gouvernement au sein groupes thématiques, groupes de travail, instances du GIP. Cette version finale de la charte se concrétise à travers trois livrets :

- Le livret 1 qui donne le caractère et la vision générale du territoire,
- Le livret 2 qui décrit les processus,
- Le livret 3 qui s'applique au cœur et précise la réglementation.

A ces trois livrets sont associées deux cartes :

- La carte définissant le périmètre du cœur, celui de la réserve intégrale et celui de l'aire d'adhésion.
- La carte des vocations - qui sera retravaillée à la demande du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) afin de la rendre plus lisible.

Il reprend l'historique du dossier. Il rappelle également qu'en mars 2016 avait été pris l'Arrêté de prise en considération indiquant que le territoire pouvait être l'objet d'un Parc national. Puis la charte a été travaillée dans les groupes thématiques et les instances avant d'être présentée pour examen technique du Conseil national de protection de la nature (CNPN) au cours de l'année 2017. Le travail a été remis sur l'ouvrage avec un fort investissement des instances du GIP avant les avis intermédiaires du CNPN et du Comité interministériel pour les Parcs nationaux (CIPN) en avril et mai 2018. Le second semestre 2018 a été consacré aux consultations des membres du GIP et à l'enquête publique. A l'issue de celle-ci, l'Assemblée générale a arrêté une version amendée de la charte. Celle-ci a à nouveau été soumise au CNPN et CIPN qui ont tenu leur séance plénière le 25 avril 2019, Leurs avis favorables ont été reçus fin mai.

Le 27 mai 2019, conformément à la procédure, les trois Préfets - le Préfet de la Région Bourgogne Franche Comté, le Préfet de Région Grand Est et Madame la Préfète de Haute-Marne- ont à leur tour émis un avis.

Il rappelle que depuis 2017, les instances se sont réunies très régulièrement et ont fourni un énorme travail :

- 6 Assemblées générales,
- 17 Conseil d'administration
- 350 réunions dans les Communes avec les propriétaires, exploitants et gestionnaires
- 7 réunions plénières du Conseil scientifique ainsi que des réunions techniques
- 7 réunions du Conseil économique social et culturel (CESC)

En complément, ces 2 instances consultatives ont participé à de nombreuses réunions techniques et de recherche de conciliation auxquelles elles ont apporté leur expertise et leur regard transversal. Leur contribution a été importante pour les ajustements apportés à la charte

Pour informer les membres de l'Assemblée générale de l'activité du GIP, 75 cahiers du GIP ont été diffusés.

Ce onzième Parc national est dès à présent intégré au réseau des Parcs nationaux français.

Il rappelle la raison d'être du 11° parc national. Ce territoire compte une forêt vaste et emblématique à préserver pour apprendre et vivre, où l'eau, très présente. C'est un bien précieux à préserver dans une ruralité moderne. Le développement économique y est tourné vers l'avenir.

4 défis sont identifiés dans la charte :

- 1 – La Connaissance des patrimoines,
- 2 – La préservation et la restauration des patrimoines pour les générations futures,
- 3 – L'accompagnement des filières existantes et l'incitation à l'innovation,
- 4 - L'engagement dans un territoire exemplaire et reconnu.

Il tient à répéter que la charte est un projet collectif écrit avec le territoire et pour le territoire, qui vise à préserver et valoriser les patrimoines en les rendant visibles à l'échelle nationale et internationale, qui permet le soutien des filières socio-économiques existantes et l'émergence de nouvelles. C'est un contrat qui liera l'Etat, l'établissement public et le territoire avec des engagements réciproques

Il cède la parole au directeur afin qu'il indique les ajustements apportés à cette dernière version de la charte, qui ne remettent pas en cause les équilibres antérieurs.

Hervé PARMENTIER indique que la première modification concerne la surface du cœur. Il explique que différents travaux d'ajustement ont eu lieu. En effet, la version du cadastre d'avril 2019 a été reçue et des modifications marginales sont apparues nécessaires pour coller les limites du cœur avec des limites physiques et visibles sur le terrain. Par ailleurs, en comparant les référentiels forêts et les référentiels agricoles, apparaissent parfois des chevauchements. Il est par conséquent indispensable de travailler parcelle par parcelle. La surface du cœur qui était annoncée le 12 mars 2019, d'une surface totale de 56 611 hectares a marginalement évolué. La surface indiquée dans les documents préparatoires était de 56 599 hectares, dans l'attente des délibérations des Communes de Vanvey, de Villiers-le-Duc et de Perrogney-les-Fontaines. Celles de Vanvey et de Villiers ont été transmises. Le Conseil municipal de Perrogney se réunira à la fin du mois de juin et rendra sa décision, qui sera susceptible d'engendrer un ajout de 10, 85 hectares à la surface du cœur.

Au 20 juin 2019, la surface totale du cœur s'élève à 56 603 hectares.

Les surfaces agricoles, de forêt privée et de forêt domaniale restent inchangées. Seule a varié la surface des forêts communales. Le listing de parcelles cadastrales constitutives du cœur sera complété et joint au document. Chaque Commune sera destinataire de ces éléments mis à jour.

Il rappelle qu'au cours des travaux du Conseil d'administration, il a été proposé d'être plus précis sur différents points : c'est le cas par exemple concernant les délais d'instruction des demandes d'urbanisme. Le code de l'environnement prévoit que le délai d'instruction d'un permis de construire passe à 5 mois dans un cœur de Parc national. Il a été choisi d'inscrire dans la charte que l'établissement public prend l'engagement de mettre en place les moyens qui lui permettront de réduire ce délai pour le ramener à celui du droit commun. L'établissement public sera donc comptable devant son Conseil d'administration de la mise en œuvre de cet engagement.

Concernant le partage de l'espace, pour garantir un accueil de qualité pour les visiteurs et réduire les risques de conflits d'usage, l'engagement est pris de la mise en place d'un outil cartographique interactif. Le Conseil économique sociale et culturel (CESC) a insisté sur la nécessité d'une forte coopération et d'un engagement collectif pour mettre à jour cette base de données et cette carte interactive. La formulation dans la charte est donc ajustée en ce sens.

Par ailleurs, en vue de bien préserver les cibles patrimoniales et afin que les gestionnaires, agriculteurs ou forestiers puissent les prendre en compte dans leurs pratiques, il est nécessaire que l'établissement public mette à la disposition de ces acteurs un atlas cartographique des cibles patrimoniales. Les gestionnaires seront destinataires de ces documents, avec la précision correspondant à leurs besoins.

Le CNPN a toujours insisté sur la nécessité de restauration des dynamiques naturelles. Dans son avis final, il fait un focus sur le loup. De son côté, le Conseil scientifique, quant à lui, étend cette demande à l'ensemble des grands prédateurs. Au regard de la prédation exercée sur la faune sauvage et notamment les grands

ongulés, le CESC insiste sur la prise en compte du rôle de la chasse. Ces points sont par conséquent affichés dans la charte.

Une attention particulière a été apportée pour montrer la cohérence et la continuité entre le cœur et l'aire d'adhésion. Dans les parcelles jouxtant la lisière du cœur, des moyens spécifiques devront donc être prioritairement mis en œuvre.

Un autre ajout à la charte porte sur l'ambition de restauration et de préservation des patrimoines et notamment des continuités écologiques : il est indispensable qu'elles apparaissent dans les documents d'aménagement du territoire tels que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les SCOT, PLU, etc. Le CNPN recommande d'utiliser des outils tels que « les espaces de continuité écologique ». ce point est ajouté à la charte.

Une autre évolution résulte d'un travail mené après le Comité interministériel des Parcs nationaux, le 25 avril 2019, en présence des deux délégations : l'une conduite par le Président du GIP, l'autre par Madame la Préfète coordonnatrice. Le Ministère des Armées a insisté sur la nécessité de prendre en compte la spécificité des activités militaires, pas uniquement pour la dimension opérationnelle comme cela est prévu dans la charte initialement. Il est nécessaire de prendre en compte les entraînements. Par conséquent, des dispositions ont été apportées concernant la circulation des véhicules, des personnes et des animaux, les prises de vue et de son, le port d'arme et de munitions, les émissions sonores et lumineuses. Ainsi, les détachements militaires en mission d'entraînement peuvent intervenir, sous réserve d'informer le directeur au moins 48 heures au préalable.

Concernant le survol du cœur à une altitude inférieure à 1 000 mètres du sol par la Défense nationale pour des opérations d'entraînement, il est autorisé hormis pour les hélicoptères. Il est interdit entre février et juillet, sauf autorisation du directeur de parc pour préserver la quiétude de l'avifaune forestière.

Un travail a été conduit avec le Comité de gestion de l'espace aérien nord-est sais par madame la Préfète coordonnatrice conformément à la procédure. Le CRG Nord Est représente à la fois l'aviation militaire et l'aviation civile. Les représentants de l'aviation civile ont accepté de travailler pour la formalisation des couloirs aériens qui seront à identifier par le Conseil d'administration du futur établissement public avec l'avis conforme du comité de gestion de l'espace aérien nord-est, de manière à s'assurer de la compatibilité avec les autres réglementations et de la bonne diffusion de ces informations aux usagers. La charte sera ainsi modifiée avec la suppression de la mention « survol des aéronefs non motorisés à une hauteur inférieure à 1 000 mètres interdit ». Dans le cas des vols en parapente de longue distance dits « vols de performance » ne pouvant pas s'assurer de la hauteur de vol, compte tenu de l'encadrement de cette discipline et de sa faible fréquence, ils feront l'objet d'une autorisation individuelle du directeur.

Le Président ouvre le débat et invite les membres à prendre la parole.

Denise JACQUINOT revient sur un point abordé à la dernière Assemblée générale : il a été annoncé que la dotation spécifique pour les Communes en cœur de Parc national n'avait plus cours, contrairement à ce qui avait été annoncé. Elle estime qu'il y a lieu de s'étonner qu'il ait fallu plusieurs versions de la charte, relues par les services de l'État et qu'une telle coquille soit possible.

Elle rappelle à Madame la Préfète coordonnatrice qu'elle s'est personnellement engagée à travailler avec ses services afin de trouver une compensation. Elle souhaite savoir où en est cette promesse et déclare qu'une réponse claire et sans ambiguïté est attendue par les Communes au moment d'entrer prochainement dans la phase de communication pour solliciter leur adhésion.

Elle demande par ailleurs où en est la décision concernant l'implantation du siège.

Madame la Préfète coordonnatrice répond que la dotation ou une éventuelle compensation financière est un sujet qu'elle considère également comme éminemment crucial. C'est la raison pour laquelle un travail a été conduit avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques - et avec l'aide précieuse du sénateur GUENE- pour présenter au Cabinet ministériel concerné tous les éléments permettant d'être au travail sur ces problématiques. Elle transmettra des informations dès qu'elle en aura, et précise qu'il s'agit d'un sujet qu'elle aborde régulièrement avec ses interlocuteurs parisiens, compte tenu de l'importance qu'il revêt.

Concernant la décision sur le choix d'implantation du siège, elle précise que le Ministre et son Cabinet ont souhaité approfondir leur étude des quatre dossiers produits. Leur travail porte notamment sur la soutenabilité financière des projets portés par des collectivités territoriales. La décision finale interviendra dans les prochains jours.

Patrick VARNEY s'interroge sur le statut des drones de surveillance dans les dérogations. Il souhaite par ailleurs savoir pourquoi les entraînements militaires se font dans les forêts de cœur de Parc national et non à côté.

Hervé PARMENTIER précise que concernant les entraînements, il n'y a pas de modification des pratiques, simplement, il était nécessaire de le prévoir dans la charte. Le cas des drones à des fins militaires est encadré dans la charte dans des zones délimitées.

Il indique par ailleurs que le survol de drones de loisirs – à l'exception des enceintes closes - est interdit en cœur de Parc national. En revanche, sont autorisés les usages à des fins agricoles, scientifiques ou artistiques.

Marie-Solange DUBES s'interroge sur l'opportunité d'une lecture de l'avis du CESC sur ce point.

Le Président ne voit pas d'objection à cette lecture.

Jean-Claude AMIZET donne lecture de l'avis du CESC :

« Le Conseil économique social et culturel du GIP s'est réuni le 3 juin 2019 sous la présidence de Raoul du PARC.

Après avoir pris connaissance des propositions de modification à apporter au projet de charte suite aux avis finaux du CNPN, du CIPN et des avis des Préfets,

Après avoir pris connaissance du projet de décret de création du Parc national,

Constatant que suite à son avis du 7 mars 2019, les recommandations relatives à la participation des maires au sein de la conférence des Maires, la prise en compte de la maladie de Lyme, les modalités de partage de l'espace ont été prises en compte dans la version de la charte qui lui a été soumise,

Le CESC émet un avis favorable au projet de charte ajusté et au projet de décret.

En complément, pour éclairer les travaux du GIP, du futur établissement public et de leurs instances, le CESC attire leur attention sur les points suivants :

Concernant le projet de charte :

- dans le respect des objectifs de naturalité applicables dans le cœur et prioritairement aux forêts domaniales, le CESC rappelle le nécessaire accompagnement des entreprises locales de la filière bois pour prendre en compte leur capacité d'adaptation progressive tout au long de la charte.

- compte tenu de la richesse architecturale en bordure des cours d'eau et de l'histoire de notre territoire, la mise en œuvre du retour à la naturalité des cours d'eau doit tenir compte des enjeux patrimoniaux locaux d'ordres culturels et architecturaux, en complément des enjeux environnementaux et climatiques.

- dans son avis, le CNPN émet une recommandation sur la prise en compte du retour du loup dans le Parc national. Compte tenu des densités de grands ongulés présents sur le territoire et la nécessaire maîtrise des populations, le CESC propose que la rédaction de la charte soit complétée comme suit : « Au vu de l'état des populations des grands ongulés, la régulation effectuée par le loup ne se substitue pas à l'action de la chasse pour la maîtrise des densités de population. » (Livret 2/Orientation 6/ Mesure 2).

- pour tenir compte des enjeux de partage de l'espace, le CESC souhaite un engagement affiché de tous les acteurs qui ont vocation à renseigner l'outil interactif. Il propose la rédaction suivante (Livret 2/Objectif 10/Mesure 2) : « Il est attendu la plus grande collaboration de tous les usagers de l'espace naturel afin de le renseigner de façon précise et actualisée. ».

- dans son avis du 7 mars 2019, le CESC demandait que le mercredi soit un jour de non chasse instauré en Côte d'Or par analogie avec la Haute-Marne. Le CESC propose que deux jours de non chasse soient mis en place dans le cœur dont le mercredi (le second jour étant laissé au libre arbitre des Fédérations de chasse).

Hervé PARMENTIER souligne que certains points émis par le CESC ne sont pas repris dans l'avis : c'est le cas par exemple de la recommandation sur les deux jours non chassés.

Thierry RONNOT, représentant des agriculteurs de Côte-d'Or, réitère son opposition à ce projet de charte.

Ils ont demandé à ce qu'il n'y ait pas de terres agricoles en cœur de Parc. Le minimum a été promis, et il y a à présent 250 hectares de prairies patrimoniales en cœur. Les agriculteurs qui se sont rendus en Préfecture n'ont pas été écoutés et ils n'auront aucune compensation.

Ils ont demandé également à ce que 80 Unités d'azote soient autorisées, or seulement 40 ont été inscrites.

Concernant la cartographie, Madame la Préfète SOULIMAN a envoyé les cartes qui ont été travaillées en collaboration : mais ils ne les ont jamais revues.

Ils ne pourront pas dans ces conditions voter favorablement à la charte.

Hervé PARMENTIER précise que la surface des terres agricoles dans le cœur représente 2 % de la surface agricole de la totalité du parc national. Pour les prairies patrimoniales, elles représentent 0,02 % de la surface agricole totale. Ce sont ces prairies qui sont concernées par les 40 unités d'azote...

Thierry RONNOT considère que cette appréciation des chiffres n'est pas acceptable dans la mesure où certaines exploitations sont impactées sur près de 70 hectares. Lorsqu'il s'agit de la principale ressource de

nourriture du bétail, il y a lieu de s'interroger sur le devenir de leurs pratiques et sur ce que ces exploitants seront autorisés à faire demain.

En ce qui concerne le retour des grands prédateurs, il se souvient avoir entendu lors d'une réunion que 360 euros d'indemnisation pour une brebis attaquée par le loup - alors qu'elle n'en vaut que 150 sur le marché - est une bonne affaire. Ce genre de propos est inacceptable dans le milieu agricole.

Bernard FROCHOT donne lecture de l'avis du Conseil scientifique.

« Le Conseil Scientifique du GIP a pris connaissance des modifications proposées sur le projet de charte suite aux avis définitifs du CNPN, CIPN et des préfets.

Il observe que certaines évolutions vont dans le sens exprimé par le Conseil scientifique dans son précédent avis du 11 mars 2019.

Le projet de charte actuel conforte notamment :

- la prise en compte des relations entre la zone cœur et l'aire d'adhésion en solidarité écologique directe ;*
- l'importance du renseignement de l'outil du partage de l'espace et du temps entre usagers, et en particulier entre chasseurs et non chasseurs ;*
- la prise en compte de l'état démographique des espèces chassables en lien avec la caractérisation de l'état de leurs habitats.*

Sur la base de ces éléments, le Conseil Scientifique renouvelle son avis favorable sur le projet de charte.

Il rappelle cependant :

- son attachement à une ambition forte en matière de naturalité forestière prenant en compte les besoins de la filière-bois locale, avec l'importance de la mise en oeuvre rapide d'un observatoire de la forêt et du bois aux fondements duquel le Conseil Scientifique s'est organisé pour contribuer à la conception de son volet écologique ;*
- son attention à la mise en oeuvre d'une gestion cynégétique exemplaire dans son appréhension de la faune et des habitats naturels ;*
- son souhait qu'il y ait un arrêt immédiat des coupes dans le périmètre de la future réserve intégrale.*

Enfin concernant la réponse apportée à la recommandation d'anticiper le retour naturel du loup, le Conseil scientifique préconise de ne pas focaliser que sur cette espèce, le Parc national ayant vocation à accompagner le retour d'autres espèces comme le castor, la loutre, ou le lynx qui ont été aperçus récemment à proximité du territoire. Ces espèces, comme une autre espèce dont le retour n'est pas encore anticipable à ce jour, contribuent aussi à l'enrichissement des écosystèmes et sont susceptibles de susciter des problèmes d'acceptation et de cohabitation avec d'autres acteurs socio-économiques que les éleveurs. Le Parc national a en effet de façon générale un important rôle à jouer comme vitrine pour proposer des solutions pérennes conciliant protection des espèces et développement économique.

Il pourrait ainsi être proposé comme reformulation du texte de la mesure 2 – Orientation 6 (en gras, les propositions de modification issues de l'analyse des avis ; en souligné, celles du CS) :

*« **Le retour naturel de certaines espèces contribue à un enrichissement de l'écosystème.** Une attention particulière est portée aux acteurs économiques dont les activités sont susceptibles d'être impactées et qui contribuent à la préservation des patrimoines [...] Un suivi et une analyse des conséquences environnementales et socio-économiques liées au retour sont également opérés. Au regard des enjeux de protection des espèces et de soutien aux activités économiques dont à l'élevage dans le parc national, l'établissement public du Parc national prend une part active dans la mise en oeuvre de ces actions. **Dans le cas des grands prédateurs du loup, son leur rôle de régulateurs des populations d'ongulés est pris en compte.** »*

Le Président remercie le Président du Conseil scientifique et souligne que cette recommandation a été prise en compte.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président propose de passer au vote.

Il est procédé au vote sur l'approbation du projet de charte et l'autorisation donnée au président du GIP de le transmettre au Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire pour saisine du Conseil d'État.

Opposition : 45

Abstention : 1

Favorable : 459

Le projet de charte et l'autorisation donnée au président du GIP de le transmettre au Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire pour saisine du Conseil d'État sont validés à la majorité.

Délibération n° AG 2019-08

Le Président remercie et souligne qu'une **étape très importante** vient d'être franchie. Il remercie tous ceux qui y ont contribué : les services de l'État, les groupes de travail, les instances.

3. Avis sur le projet de décret

Le Président rappelle que le projet de décret comporte 3 parties :

1- Des dispositions relatives à la réglementation du cœur,

2 - Des dispositions relatives à l'établissement public du Parc national. Il rappelle qu'il se nommera « *établissement public Parc national de Forêts* ». Est indiqué concernant le siège : « *Le siège provisoire de l'établissement est à Leuglay, Côte-d'Or, le siège définitif de l'établissement public est à Arc-en-Barrois/Auberive/Châtillon-sur-Seine/Vilotte-sur-Ource.* »

Par ailleurs un siège supplémentaire au Conseil d'administration est ajouté pour le Conservatoire des espaces naturels.

Des mesures transitoires sont par ailleurs prévues pour la mise en place de l'établissement public. Il aura un Conseil d'administration qui devra choisir son président. Or ceci ne peut se faire qu'après l'adhésion des Communes, qui devrait aboutir au mois de février, avant les élections municipales.

Il cède la parole à Hervé PARMENTIER sur les quelques points qui appellent des commentaires

Hervé PARMENTIER rappelle que le Conseil d'administration a travaillé ce document et formulé des recommandations qui pourront être transmises dans un courrier complémentaire, afin de les porter à la connaissance de l'État.

Le travail réalisé par le Conseil d'administration a été jugé très pertinent par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Il peut conduire à des simplifications rédactionnelles. A titre d'exemple, dans la liste générale des personnes admises à chasser en cœur de Parc national, une formule générique était suivie d'une liste qui créait de l'ambiguïté. Il a donc été jugé préférable d'indiquer que « *les titulaires du permis de chasse dûment autorisés par le droit de chasse, sont autorisés à chasser en cœur* ».

Un travail, faisant suite à des échanges avec l'Office national des forêts sur les activités forestières, a rappelé que la notion de défrichement ne s'appliquant pas à la forêt domaniale, l'objectif de non destruction de l'état bois en cœur de parc ne pouvait être atteint. Cela a permis de faire remonter une alerte auprès du Conseil d'État qui tranchera sur la formulation proposée dans la nouvelle version de la charte. Il rappelle cependant que la création d'une piste forestière, celle d'une place de dépôt, d'une aire d'accueil du public ne sont pas qualifiables de défrichement puisqu'il s'agit d'annexe à la gestion forestière.

Une autre remarque a été émise par le Conseil d'administration au sujet de la demande du Ministère de l'ajout d'un siège supplémentaire pour les conservatoires d'espaces naturels. Cela se justifie par le fait que ces structures sont très présentes dans le territoire du Parc national, qu'ils ont une véritable compétence et expertise à prendre en compte. Ce sont des gestionnaires de type d'espaces naturels qui n'étaient pas représentés au sein du Conseil d'administration.

Il rappelle qu'il a semblé important au Conseil d'administration du GIP d'indiquer que d'autres demandes d'ajouts de sièges avaient été faites, pour la Communauté de Communes du Grand Langres, pour la Communauté de Communes du Pays châtilonnais et pour les entreprises du bois.

Le Conseil d'administration a également fait remarquer que le décret mentionne « *le Maire* » uniquement. Le Conseil d'administration du GIP propose que puisse lui être substitué éventuellement son représentant. Cet élément ne sera pas retenu suite à une analyse menée avec le Ministère.

D'autres proposition du Conseil d'administration du GIP n'ont pas été retenues : certaines parce que non réglementaires, et pour d'autres, car ne correspondant pas aux termes utilisés dans la charte. Elles sont listées dans les documents remis pour la préparation du CA.

Le Président salue l'entrée en séance de Bérangère ABBA.

Le Président rappelle que le vote porte sur l'avis de décret.

Il est procédé au vote sur le projet de décret :

Opposition : 37

Abstention : 9

Favorable : 474

L'avis sur le projet de décret est favorable à la majorité

Délibération n° AG 2019-09

Marie-Solange DUBES justifie son abstention : ce décret lui semble obsolète sur son mode de rédaction.

A titre d'exemple, la réserve intégrale est résumée à sa part congrue, c'est-à-dire « *aux modalités d'application du présent décret* », alors que la charte est un projet de territoire qui donne tout son sens au Parc national. Il lui semblerait utile que le MTES insiste sur le rôle de cette charte et revoit cette formule – présente dans tous les décrets. Par ailleurs la formulation « *un habitant* » - ne représentant que lui-même- plutôt que « *représentant des habitants* » est regrettable.

Le Président précise que la note d'accompagnement insistera sur ces points. Il remercie les votants. Il tient à exprimer sa grande satisfaction et remercie les services de l'État et l'équipe technique du GIP.

Il salue l'arrivée en séance de Christine GUILLEMY pour la conclusion des deux événements majeurs de cette Assemblée générale.

4 - Questions diverses

Madame la Préfète coordonnatrice souhaite profiter de cette occasion pour rappeler les étapes suivantes.

Le 10 juillet prochain se tiendra une nouvelle Assemblée générale de prorogation du GIP. Conformément aux textes en vigueur, le GIP n'aura plus de compétence à agir au jour de la création de l'établissement public et il faudra quelques semaines pour aboutir à une Assemblée générale de dissolution. Dans cet intervalle, entre la publication du décret et la fin de la phase d'adhésion, il y aura trois mois à la main complète des deux préfets de Région, conformément aux textes en vigueur, et ils seront responsables de cette phase d'adhésion, jusqu'au mois de février 2020. Ensuite débutera une période électorale pendant laquelle rien ne pourra être fait. C'est à l'issue des élections municipales que le premier Conseil d'administration de l'établissement public sera réuni et désignera son directeur, son président et toutes les personnes qui seront associées à la gouvernance de l'établissement public.

Elle tient à répondre à ceux qui se sont émus de cette transition. Elle ne signifie pas une étatisation de l'exercice. Le Ministère de la Transition écologique et solidaire a finalement souhaité qu'il n'y ait pas de superposition de deux structures, dans un souci de clarté, de transparence et de facilitation de gouvernance. Il s'agira bien d'un établissement public de l'État. Pour autant il aura des instances de gouvernance. Elle rappelle que parallèlement au Conseil d'administration sera créée une structure à laquelle elle attache personnellement une très grande importance, la conférence des élus. Elle indique qu'elle sera très vigilante sur le rôle à accorder à cette instance, puis rectifie, le Préfet coordonnateur sera celui du département où se situe le siège.

Elle explique par ailleurs qu'une continuité d'action aura lieu par rapport à ce qui aura été mené jusqu'alors. La création de l'établissement public sera marquée par le transfert d'une grande partie de l'équipe technique du GIP. Elle profite de cette occasion pour les saluer et souligner que tous les services de l'État qui ont eu l'occasion de travailler avec eux saluent leur action. Tout fonctionnera sur la base d'une gouvernance collégiale, comme lors des années précédentes.

Le Président remercie Madame la Préfète coordonnatrice.

Afin de clore cette Assemblée générale, il propose une présentation de quelques actions de préfiguration en cours. Ce sont des actions concrètes qui seront versées à l'établissement public qui décidera des suites à donner.

Baptiste QUOST présente une action qui va concerner les Communes situées dans la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais. Il s'agit d'une exposition itinérante réalisée dans le cadre du programme LEADER, ayant vocation à être accueillie à partir du 15 juillet dans les villages du futur Parc national. Elle valorise des jeunes du territoire du Parc national implantés en Pays Châtillonnais et portant une activité économique en lien de loin ou de près avec le Parc national.

Un Appel à manifestation d'intérêt et une convention de partenariat ont été transmis pour permettre aux Communes du périmètre concerné d'héberger cette exposition sur une durée de quinze jours.

Marion DELFORGE présente à son tour le projet « Eau et agriculture durable du Pays châtillonnais ». Il s'agit d'une stratégie territoriale de préservation des ressources en eau et globalement d'adaptation et de résilience du territoire au changement climatique.

Cette stratégie répond à 4 enjeux :

- 1- Prévention des inondations,
- 2 - Préservation de la qualité de la ressource en eau,
- 3 - Préservation de la biodiversité,
- 4 - Structuration des filières agricoles.

Cette stratégie se dotera d'objectifs opérationnels et de deux outils qui concernent l'adaptation des pratiques agricoles dans les zones prioritaires d'intervention.

Le second outil concerne le développement de filières économiques agricoles adaptées aux enjeux « eau » de ce territoire.

Il s'agit d'un projet multi-partenarial qui concerne de très nombreux acteurs dont le Syndicat mixte SEQUANA situé en Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture, les collectivités concernées, les agriculteurs, l'agence de l'eau, l'établissement public territoriale de bassin Seine Grands lacs..

Ce projet résulte de la volonté des différents acteurs d'aller plus loin en travaillant ensemble. Ce collectif s'est constitué en comité de pilotage et a désigné un maître d'ouvrage qui est le syndicat mixte SEQUANA.

Elle présente la cartographie de propositions d'adaptation des pratiques agricoles qui concerne 10 000 hectares (les zones sensibles au ruissellement et à l'érosion, les aires de protection de captage, les zones d'expansion des crues...).

Cette stratégie repose sur deux outils pré-identifiés :

1 – Des actions directes : il s'agit de rémunérer les services environnementaux et les pratiques agricoles respectueuses. Cette action directe sera financée pour partie par le développement d'une ou deux filières rémunératrices et tournées vers l'élevage.

2 – Des action indirectes visant le développement d'une production respectueuse.

L'enjeu est de construire une gouvernance qui permettra d'allier les intérêts collectifs et les intérêts privés et créera un réel partenariat entre des structures publiques et des structures privées.

Il s'agit du début de la mission. Un cahier des charges a été arrêté en comité de pilotage et une étude préalable est prête à être lancée pour définir le modèle d'un point de vue technique, économique et financier.

La consultation est terminée et des propositions très intéressantes ont été faites sous la forme de groupement. Le début de mission est prévu en septembre 2019 pour une durée de 3 ans sous réserve de poursuite par l'établissement public Parc national.

Elle souligne le fait qu'il s'agit d'un projet innovant. Une reconnaissance nationale apparaît dès les prémices car il s'agit du projet le plus ambitieux identifié sur ces enjeux. Des attentes fortes s'expriment également. Le Ministère est très attentif et il y a lieu de supposer que cela permettra d'être encore plus exigeant sur le suivi et les indicateurs en vue de pouvoir diffuser ce modèle.

Hervé PARMENTIER insiste sur le partenariat constitué autour de ce projet avec l'EPAGE SEQUANA, associant la Communauté de Communes concernée, la Chambre d'agriculture notamment. Il s'agit d'une démarche collective.

Christian JACQUEMIN président de l'ARPOHC (association de riverains propriétaires d'ouvrages hydrauliques du châillonnais), ne comprend pas pourquoi les principaux concernés sont écartés de ce travail et ne sont pas intégrés au comité de pilotage. Il estime que les moulins et barrages ont leur rôle dans l'alimentation des nappes phréatiques, les risques d'inondation ou le soutien lors des étiages de cours d'eau.

Marion DELFORGE indique avoir présenté les membres du comité de pilotage, mais souligne que les riverains seront bien entendu associés avec tous les acteurs concernés par ces problématiques.

Hervé PARMENTIER conclue en rappelant que la thématique du projet ne porte pas sur la continuité des cours d'eau mais les secteurs et les pratiques agricoles favorables à la prévention des pics de crues, à la préservation de la qualité de l'eau et à la préservation des milieux humides.

Il rappelle qu'en juin 2018 avait été lancé un appel à projets. 60 ont été déposés dans des domaines très variés et sont analysés individuellement. Le travail conduit dans un premier temps avec la Caisse des dépôts et consignations et Territoire Conseil permet de définir le rôle de chaque acteur agissant localement afin de définir le positionnement et les apports du Parc national. Il s'agit de mettre à disposition du futur établissement public, des outils opérationnels pour accompagner les porteurs de projets. L'objectif est que chaque porteur puisse avoir un suivi personnalisé.

Une Plateforme de suivi des projets est en réflexion. Elle permettra aussi aux collectivités d'être informées rapidement des projets signalés au Parc national sur leur périmètre et de les accompagner avec des outils techniques administratifs ou financiers. Ce travail était inscrit dans la charte livret 2 orientation 10.

Des rendez-vous individuels ont été menés avec 10 porteurs de projets. Ces entretiens ont prioritairement permis qu'ils puissent se recentrer sur l'essentiel afin de monter un plan de financement viable et cohérent pour l'avenir.

Un travail sur un projet pilote est conduit : la Maison de l'eau à Aignay-le-Duc. La Caisse des dépôts et consignations va accompagner son élaboration. Monsieur JACQUEMIN qui a pris la parole au nom de

l'Association APRPOCH, et l'association « La Fabrique du Millénaire » ont identifié un ancien moulin devenu boucherie dans laquelle il y avait une utilisation judicieuse de l'eau. Ce patrimoine peut être valorisé et en faire un lieu d'accueil du public, viable dans le temps. Un travail est engagé avec la Communauté de Communes du Pays châtilonnais, la Commune et les deux associations.

Il précise que les projets présentés sont situés en Côte-d'Or, mais qu'il n'y a pas lieu d'en déduire un message particulier. D'autres sont menés en Haute-Marne avec la Maison de Courcelles, le Centre d'initiation à la Nature, les agriculteurs ou la Maison Laurentine par exemple.

Le Président souligne que le travail se poursuit sur toutes ces actions à vocation économique.

Hervé PARMENTIER invite l'équipe technique du GIP à se rassembler devant les membres de l'Assemblée générale. Il présente deux nouvelles personnes qui ont rejoint cette équipe : Marie QUIQUEMELLE en tant que nouvelle chargée de communication et Jean-Michel BARBIER qui est en charge du tourisme.

Il tient à souligner l'importance de cette journée pour tous les acteurs du GIP : une page se tourne, et une autre s'ouvre. Cela aura été pour chacun une expérience très marquante dans sa vie professionnelle. Cette charte a nécessité de la rigueur, du professionnalisme, et il y a lieu d'être fier du travail accompli. Cet outil est un gage de réussite pour une nouvelle trajectoire du territoire.

En tant que directeur, il souhaite que l'investissement de chaque membre de l'équipe soit reconnu dans le futur établissement public, au sein duquel chacun puisse trouver une place.

(Des applaudissements nourris se font entendre.)

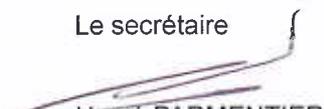
Le Président souhaite que le directeur soit également applaudi pour son investissement intense, le nombre de week-end et de soirées qu'il a consacré à la réussite du projet.

(Des applaudissements nourris se font entendre.)

Le Président remercie les membres et lève la séance.

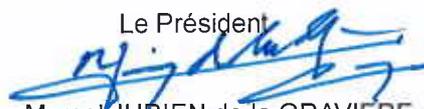
(La séance est levée à 20h 17)

Le secrétaire



Hervé PARMENTIER

Le Président



Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE